

Obstacles à l'écoulement et qualité piscicole: quand les mesures contredisent les discours sur l'effacement indispensable des seuils, digues, barrages et autres obstacles à l'écoulement...

Les rivières comportant des obstacles à l'écoulement (seuils, glakis, digues, barrages, etc.) peuvent avoir une bonne ou une excellente qualité piscicole : ce fait est démontré sur l'ensemble des départements français dans cette étude de l'Observatoire de la continuité écologique.

Il en résulte que l'autorité publique en charge de l'eau doit considérablement améliorer sa mesure des facteurs de dégradation des milieux aquatiques, afin de déterminer quels sont les enjeux prioritaires pour le bon état chimique et écologique de nos rivières, notamment la qualité de leur peuplement piscicole.

Lien basse définition : [consulter le dossier](#): OCE-Etude_Seuil_IPR

Lien haute définition (env. 40 Mo) : [télécharger le dossier](#) OCE-EtudeSeuilIPRv3MD

Nota : la qualité des cartes est meilleure sur le dossier haute définition.

Principales conclusions du dossier

> Dans chaque département – sauf exceptions par défaut de mesures signalées ci-dessous –, on trouve des rivières en qualité piscicole «bonne» ou «excellente» malgré la présence d'obstacles à l'écoulement. Il est donc inexact d'affirmer que la présence de seuils ou barrages altère nécessairement la composition de la faune piscicole.

> L'Indice poisson rivière (IPR) est d'autant meilleur qu'il est proche de 1 (c'est-à-dire faible). Le score moyen d'IPR 2010 des 1136 rivières françaises est de 17,274. Le score moyen des 88 rivières ici analysées (7,75% de l'échantillon national) est de 8,002. Les rivières avec obstacles analysées dans ce dossier ont donc une note moyenne de qualité piscicole deux fois meilleure que la note des rivières françaises.

> En Charente-Maritime et Loir-et-Cher, il n'existait pas de mesure IPR en bon ou excellent état comportant des seuils. Dans ces deux départements, l'étude montre que les rivières en plus mauvais état piscicole n'ont pas d'obstacles à l'écoulement

sur leur lit, ce qui suggère d'autres causes de dégradation (nutriments azotés et phosphorés, etc...)

> Dans 36 sites de contrôle, non seulement la qualité piscicole des rivières comportant des obstacles à l'écoulement est bonne ou excellente, mais c'est même la meilleure du département pour le relevé IPR 2010 : Eure, Gard, Haute Garonne, Gers, Ille-et-Vilaine, Loire, Haute-Loire, Lot-et-Garonne, Haute-Marne, Meuse, Morbihan, Moselle, Oise, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Haute-Savoie, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Deux-Sèvres, Somme, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Essonne, Val-de-Marne, Val-d'Oise.

> Paris, le Territoire de Belfort, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis avaient trop peu de mesures pour satisfaire au critère de l'étude. Les deux départements corses ne sont pas accessibles sur la carte du Référentiel des obstacles à l'écoulement (ni les DOM-TOM).

> En général, les rivières étudiées dans ce dossier comportent des seuils ou glacis de moulin (empierrement de hauteur modeste en lit mineur créant une hauteur de chute et une dérivation de bief). Mais plusieurs exemples – Pyrénées-Orientales, Haute-Savoie, Tarn – montrent qu'une qualité piscicole bonne ou excellente se trouve également en zone d'influence directe des grands barrages.

